

**4 avril, Journée internationale d'action contre les mines :
La Colombie doit montrer l'exemple pour aider les victimes**

Lyon, le 4 avril 2014. A l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte anti-mines, Handicap International entend appeler les Etats, au premier rang desquels le gouvernement colombien, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les victimes de mines soient effectivement prises en charge et voient leurs droits reconnus. La Colombie est l'un des pays les plus minés du monde et comptait en 2012 le plus grand nombre de nouvelles victimes recensées, après l'Afghanistan. Suite à une étude réalisée en 2013 auprès de victimes de mines et restes explosifs de guerre (REG) dans le pays, Handicap International a identifié les besoins non couverts des survivants.

La Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte anti-mines doit permettre une prise de conscience sur les besoins des victimes. Une conférence internationale portant sur l'assistance aux victimes de ces armes se tient depuis deux jours à Medellin, en Colombie, l'un des pays les plus minés au monde. Selon *l'Observatoire des mines 2013*, 50 ans de guerre civile ont engendré la contamination de 31 des 32 départements du pays. Entre 1990 et 2013, plus de 10 000 victimes ont y ont été recensées dont près de la moitié sont des civils. Aujourd'hui ces armes sont toujours utilisées régulièrement par les groupes armés non gouvernementaux. Près de 500 nouvelles victimes ont été identifiées en 2012, ce qui place la Colombie en 2^e position derrière l'Afghanistan, dans la liste des pays qui recensent le plus de nouvelles victimes. En 2012, le pays comptait plus de 125 000 déplacés des suites de la guerre civile et notamment en raison des terres rendues dangereuses par la présence de mines et REG. Cette Conférence à Medellin sera l'occasion pour la délégation de Handicap International de porter la parole de ces victimes auprès desquelles l'association travaille au quotidien.

La Colombie est un Etat partie au Traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel depuis mars 2001. Par ce traité, le gouvernement colombien est tenu de pourvoir aux besoins des survivants d'accidents de mines et REG. La réalité est pourtant très différente : selon une étude qualitative¹ conduite par Handicap International en 2013, les victimes de mines et REG n'ont toujours pas accès à leurs droits. Le premier problème identifié est celui de l'accès à l'emploi. Parmi les victimes interrogées, plus de neuf sur 10 rencontrent des difficultés pour retrouver un travail après leur accident : « *Ici en Colombie, celui qui ne travaille pas c'est celui qui ne mange pas. C'est également très important d'avoir un emploi pour garantir notre autonomie* », explique un survivant de 39 ans, amputé d'une jambe suite à un accident de mine et toujours sans emploi. Le second besoin non couvert est celui de l'accès aux soins et à la réadaptation. La majorité des survivants interrogés ne reçoivent pas les soins dont ils ont besoin ou dans des délais inacceptables. Les procédures administratives longues et compliquées, le manque de structures accessibles et le coût important des soins sont autant de freins à une prise en charge adaptée de leurs blessures.

Handicap International intervient en Colombie depuis 1998 et depuis 2005, sur la question des mines et REG dans 10 départements du pays particulièrement impactés. L'association soutient les victimes pour qu'elles aient accès à l'aide prévue par la loi colombienne de 2011, notamment en les orientant vers les structures qui pourront leur apporter des soins, des séances de réadaptation, un soutien psychosocial et un appui pour retrouver un emploi et une place dans la société. Handicap International apporte également son soutien aux institutions publiques (comme les hôpitaux) et privées (comme les centres orthopédiques) afin de les sensibiliser aux besoins de ces victimes. Ce travail les conduit à délivrer des services plus adaptés aux survivants d'accidents de mines ou REG, et plus généralement aux personnes handicapées.

Contact presse :

Sophie Gaguin - 06 60 97 09 38 - sgaguin@handicap-international.fr

¹ *Quality of life of victims of landmines and explosive remnants of war in Colombia*: Etude qualitative menée de juillet à août 2013, sur un panel représentatif de 20 victimes et leurs proches : des interviews ont été menées de manière individuelle et des groupes de discussions ont ensuite favorisé les échanges autour des thématiques clés. Etude disponible au lien suivant (en anglais exclusivement) : <http://handicapinternational.be/en/publications/quality-of-life-of-victims-of-mines-and-explosive-remnants-of-war>

A propos de Handicap International

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. OEuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) agit de manière constante à la mobilisation des ressources, à la gestion des projets et au rayonnement des principes et des actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997. Elle est également lauréate du prix humanitaire Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.